

AIDES FINANCIÈRES AUX ÉTUDIANTS EN MÉDECINE ET DENTAIRE : BOURSES D'ENGAGEMENT

Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions

NATURE DE L'AIDE

- Aide financière accordée aux étudiants en médecine générale et dentaire qui s'engage à exercer dans le département de la Lozère dès l'obtention de leur diplôme

BÉNÉFICIAIRES

- Étudiants en internat de médecine générale en France ou lors des trois années équivalentes à l'étranger
- Étudiants de 5ème et 6ème année de chirurgie dentaire en France ou lors des deux années équivalentes à l'étranger

MODALITÉS DE L'AIDE

- Attribution d'une bourse d'engagement sous forme de versements mensuels d'un montant de 700 € :
 - pendant les trois années d'internat de médecine générale en France ou des trois années équivalentes à l'étranger
 - les 5ème et 6ème année d'étude de chirurgie dentaire en France ou des deux années équivalentes à l'étranger

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- S'engager, autant que les conditions d'organisation le permettent, à effectuer des remplacements en Lozère durant son internat puis à y exercer pendant une durée minimale de 5 ans dès la fin de ses études
- Constituer un dossier de demande
- Pour les étudiants à l'étranger : participer à un entretien à distance avec un élu et les services pour exposer son projet de vie

COMPOSITION DU DOSSIER À PRÉSENTER

- Justificatif d'inscription à la faculté de l'année universitaire en cours
- Attestation de réussite aux examens
- Signature d'une convention d'engagement avec le Conseil départemental de la Lozère

Contact

Direction de la Solidarité Territoriale

Mission démographie médicale

Tél. : 06 79 18 60 43

Courriel: vivreenzoere@lozere.fr